

PRÉVENTION - SANTÉ - SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Plan de préventions et d'interventions des entreprises extérieures



Date de dernière mise à jour 04 février
2022

Durée et organisation

Durée 1 jour

Lieu | Date

Au moins une session de formation est proposée chaque année, sur au moins l'un de nos sites en Bretagne : Brest, Bruz/Rennes, Lorient, Plérin/Saint-Brieuc, Quimper, Redon, Vitré.

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

- ▶ Répondre à une exigence légale
- ▶ Prévoir la sécurité sur les chantiers réalisés au sein de l'entreprise par une ou des entreprises extérieures
- ▶ Mettre en place les procédures et les outils afin d'assurer la prévention des risques liés à l'interférence des activités.
- ▶ Intégrer les risques liés aux interventions des entreprises extérieures dans le Document Unique

Programme

La prévention dans l'entreprise

Admission

Public

- ▶ Tous publics : salariés, demandeurs d'emploi, ...

Pré-requis d'entrée en formation

Maîtriser les savoirs fondamentaux.

Modalités et délais d'accès

Modalités

Inscription et signature de la convention de formation

Délais d'accès

Formation proposée pour minimum 1 session par an. Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la semaine précédant le démarrage de la formation.

Parcours adaptés

Adaptation possible du parcours selon profil du stagiaire

Handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre). En savoir +, contacter notre référent handicap : **ICI**

Coût

360 € HT

- ▶ Les obligations des employeurs - Code du travail
- ▶ Les enjeux pour l'entreprise et les salariés
- ▶ Le Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (DUER)
- ▶ La co-activité et les risques interférents

Préparer l'intervention des entreprises extérieures

- ▶ Définitions des termes utilisés
- ▶ Le cadre d'application du Plan de Prévention
- ▶ La coordination de la prévention entre entreprise d'accueil et entreprise utilisatrice
- ▶ Rôle du CSE, des médecins du travail, de l'inspecteur du travail...
- ▶ Liste des travaux dangereux (décret du 19 mars 1993)
- ▶ Dispositions s'appliquant aux Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) ISO 140001

Les différentes étapes préalables à l'opération

- ▶ L'appel d'offres et la commande
- ▶ Réunions et visites préalables
- ▶ Le Plan de prévention
- ▶ Le protocole de sécurité
- ▶ Opérations de chargements et déchargements
- ▶ L'information et la formation des salariés
- ▶ Le suivi des interventions

Indicateurs de performance

▶ Satisfaction stagiaire :



100 %

- ▶ Nombre d'apprenants formés : 3050 salariés formés en Sécurité/Prévention/Santé

Pour obtenir des données précises, merci de contacter notre service **Qualité**.

Indicateurs mis à jour le 26/09/2022

Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.

Moyens pédagogiques

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

Équipe pédagogique

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseillers formations, référent handicap, équipe administrative

Modalités d'évaluation et d'examen

- ▶ QCM
- ▶ ÉTUDES DE CAS

Validation

Remise d'une attestation de compétences

Contacts

Contactez votre conseiller·ère inter :

- ▶ DPT 22-29 | **Nadia LE CHANU** | 02 96 58 69 86
- ▶ DPT 35-56 | **Corinne PRIGENT** | 02 96 58 07 27
- ▶ Vitré | **Katia CANTIN** | 02 99 74 11 89